

## Table ronde

**Dominique Costermans** : Bienvenue à cette table ronde où nous souhaitons nous entretenir avec vous des sujets qui nous ont tenu à cœur au cours de ces deux jours, à savoir le pic du pétrole, les émissions de gaz à effet de serre et leurs incidences territoriales. Nous recevons Xavier Desgain (Charleroi), qui représente le groupe parlementaire Ecolo, Marc Bolland (Blegny) du parti socialiste, Didier Hélin, secrétaire du groupe parlementaire MR au Parlement wallon et échevin de la commune d'Ohey et Michel de Lamotte (Liège) du groupe CDH du Parlement wallon.

Monsieur de Lamotte est le président de la Commission Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et de la Mobilité du Parlement wallon et membre suppléant du comité Pic du Pétrole. Monsieur Desgain est membre de cette Commission Aménagement du Territoire et aussi membre du Comité Pic de Pétrole.

Je vais d'abord rappeler très brièvement ce dont nous avons discuté hier et aujourd'hui. Ensuite, je passerai la parole à Jacques Teller pendant quelques instants. Il vous fera part d'une motion de la CPDT qui a vu le jour suite aux résultats exposés lors de ce colloque. Puis nous procéderons à un premier tour de table et nous donnerons ensuite la parole à la salle.

Ce colloque traite du pic du pétrole, de la réduction des gaz à effet de serre et de la territorialisation à court et à long terme de cette actualité brûlante. Hier, nous avons pris connaissance des recherches de la CPDT sur la façon dont les incidences territoriales du pic du pétrole. Nous avons aussi évoqué les possibilités qu'offre le territoire d'économiser les émissions de gaz à effet de serre.

Que s'est-il dit ? Les effets du pic du pétrole vont surtout se marquer dans les communes rurales, plus vulnérables à la hausse du prix de l'énergie parce qu'elles sont les plus dépendantes au pétrole en matière de morphologie du bâti, dispersion de l'habitat et de dépendance au carburant. Ce sont aussi les habitants



*Dominique Costermans, Jacques Teller — PHOTO F. DOR*

des communes rurales ou éloignées qui font les plus longues distances pour aller travailler. Ces conséquences se feront sentir à assez court terme, entre une dizaine et une quinzaine d'années.

Mais la CPDT a aussi travaillé à moyen terme, à l'horizon 2050. Nous avons constaté qu'il y avait un gros gisement d'économie de gaz à effet de serre - notamment au niveau de la structure du bâti - et qu'il y avait des actions, des politiques à mettre en place dès maintenant pour, à long terme, essayer de rapprocher les habitants de leurs lieux de travail. Il va sans doute falloir re-densifier les villes et les noyaux d'habitat, et il y aura probablement, du fait du coût de l'énergie, des mouvements de retour en ville.

Suite à ces constats, la CPDT a élaboré une motion qui est une déclaration d'intention, de projet, de recommandations, que vous avez tous reçue hier et dont nous avons débattu en séance plénière. Vous l'avez à nouveau reçue aujourd'hui, actualisée suite à vos recommandations et demandes du débat d'hier.



Je vais d'abord poser une question de contexte à Jacques Teller : ce matin, nous avons avec nous Jean-Pascal van Ypersele qui parlait au nom du GIEC. Un participant lui a demandé pourquoi le GIEC n'intervenait pas, pourquoi le GIEC ne contrôlait pas les pays et leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour répondre, il a utilisé une métaphore que j'ai trouvée remarquable, celle du médecin. Ce dernier peut constater la maladie, et ensuite prescrire un traitement. Mais dans le cas du scientifique, ce sont deux actions qui ne vont pas de soi ; la première n'entraîne pas nécessairement la seconde.

Or, une motion, c'est quand même une déclaration portée par l'ensemble de la CPDT, que nous transmettons aux politiques. Nous érigeons-nous donc en prescripteurs ?

**Jacques Teller :** Je ne pense pas que nous nous érigeons en prescripteurs. Sur base des travaux et des discussions qui ont eu lieu hier, on identifie un certain nombre de points de convergences entre les éléments de diagnostic qui sont posés par les scientifiques ; et de façon générale nous ne sommes pas dans la position du GIEC.

La CPDT a ceci d'original qu'elle associe assez étroitement le gouvernement, l'administration et les universités, ce qui permet d'une certaine manière de raccourcir les cycles de construction, de diffusion des connaissances entre le politique, l'administration et les chercheurs qui travaillent sur les questions qui leur sont posées.

**Dominique Costermans :** Sans être des prescripteurs, nous agissons quand même en transmettant les connaissances. Et cette motion, c'est un peu plus qu'un constat, c'est une liste de recommandations, même si ce ne sont que des recommandations de principes.

**Jacques Teller :** Nous avons repris six grandes recommandations, qui sans rentrer dans le comment faire (qui celui-ci est réellement du domaine politique), balisent les grands points de convergence entre scientifiques par rapport aux enjeux de l'horizon 2050 et 2030 pour le prix du pétrole. Ces points de convergence font l'objet d'un consensus assez large auprès des scientifiques. Donc, parler de prescription c'est peut être un peu fort mais il est vrai que du consensus

## Vers une meilleure mobilisation des ressources du territoire pour faire face aux défis énergétiques et climatiques

Motion de clôture du colloque CPDT organisé à Liège les 8 et 9 novembre 2010.

Les politiques menées ces dernières années en matière de réduction des consommations énergétiques et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre se sont principalement concentrées sur des mesures de nature technologiques et sectorielles, tant du point de vue de la demande que de la production d'énergie.

Ces mesures, pour indispensables qu'elles soient, font pour partie l'impasse sur des enjeux sociétaux majeurs, notamment en terme de développement territorial.

La capacité à faire face à une augmentation des prix des carburants fossiles n'est de fait pas répartie de manière uniforme sur le territoire et les différentes activités qui s'y développent. Sauf révolution technologique inattendue, certains espaces et secteurs d'activité territoriale apparaissent aujourd'hui plus fragiles que d'autres au regard de cette menace. On pense en particulier aux espaces ruraux ainsi qu'à certains espaces périurbains mal desservis par les transports en commun. Il convient dès lors d'aborder de manière plus explicite les questions de solidarité territoriale dans le cadre des politiques à mettre en place.

Par ailleurs, les avancées technologiques butent aujourd'hui sur des mutations profondes du territoire, qui se sont mises en place au début des années 1950 et qui ont encore cours aujourd'hui : éloignement des lieux de vie et de travail, érosion de la mixité des pôles urbains et secondaires, étalement urbain, dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles etc. Si l'on veut répondre adéquatement aux défis énergétiques et climatiques, il convient dès lors de s'attaquer également à ces facteurs sous-jacents.

A l'issue du colloque consacré à ce sujet à Liège les 8 et 9 novembre 2010, et organisé dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, se dégagent les principes suivants :

1. Des politiques efficaces en matière énergétique et de réduction des gaz à effet de serre supposent de mettre en œuvre dès à présent des actions transversales sur le long

terme de manière à infléchir des tendances lourdes, en matière d'augmentation des distances parcourues, de dépendance croissante à l'automobile et d'étalement urbain.

2. La viabilité de certaines technologies, comme les réseaux de chaleur ou la production décentralisée d'énergie, est étroitement liée au mode d'organisation du territoire, en particulier à la densité et à la mixité des fonctions. Une des priorités de l'aménagement du territoire devra être de renforcer ce potentiel d'accueil tant pour les nouveaux développements que pour les espaces déjà urbanisés, en ce y compris des zones actuellement monofonctionnelles.
3. Les politiques à mettre en œuvre devraient être optimisées selon le type de milieu — grande ville, ville moyenne, espace périurbain, milieu rural e.a. — de manière à répartir la charge des enjeux énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre de manière équitable au sein du territoire.
4. Une mobilisation de tous les acteurs et de toutes les échelles, depuis le quartier d'habitation ou la zone d'activité économique jusqu'au niveau de la planification régionale, sera indispensable si l'on veut infléchir les tendances actuelles. Les communes ont un rôle très important à jouer tant en matière de structuration du territoire communal qu'en tant que vecteur de sensibilisation des citoyens.
5. Les politiques à mettre en œuvre devront permettre une évolution des comportements rendue difficile aujourd'hui par une série de freins comme les coûts de la mobilité résidentielle ou des obstacles à la rénovation urbaine. Modifier les comportements suppose en outre de stimuler des solutions innovantes en matière d'habitat dense, d'organisation du travail et d'espaces de détente, qui répondent aux aspirations de la population en matière de qualité de vie à l'horizon 2050.
6. Les efforts à réaliser dans ce domaine sont en effet d'une nature telle qu'ils ne peuvent être engagés sans une évaluation robuste de leurs impacts potentiels sur la solidarité territoriale, les consommations énergétiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La recherche scientifique a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

sur les enjeux aux recommandations, la distance est en effet assez courte.

**Dominique Costermans :** Pourrais-tu redire les lignes de force de cette motion ?

**Jacques Teller :** La première partie de cette motion est de l'ordre du constat, notamment dans le cadre des recherches de la CPDT - la recherche sur le pic du pétrole et la recherche sur les émissions de gaz à effet de serre que nous avons menées cette année et que nous avons synthétisées très rapidement. Les résultats de ces recherches peuvent être traduits en six grands principes largement confirmés par les exposés des intervenants étrangers qui ont participé au colloque.

La première chose, c'est qu'on est sur un territoire qui évolue, en termes de structure, de façon très lente. Les dynamiques auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui ont été mises en place dans les années 50-60, voire même avant pour certains aspects. Ceci ne doit pas inciter à l'immobilisme ; au contraire, pour espérer des effets significatifs à l'horizon 2050, il est indispensable d'agir dès à présent.

Le deuxième aspect porte sur les éléments qui peuvent en principe servir de leviers.

La mixité urbaine a été identifiée par les intervenants comme un enjeu tout à fait prioritaire. Prioritaire à la fois en termes de réduction des consommations énergétiques des déplacements et pour agir sur le bâti à travers la densité.

Le troisième point qui ressort de toutes les interventions, c'est qu'il est illusoire d'attendre des effets significatifs, même à long terme, en mobilisant juste une partie du territoire. La ville compacte, même si elle y participe, ne résoudra pas tous les problèmes, en particulier les problèmes de pic du pétrole. Il est indispensable de mettre aussi en place des politiques différenciées selon les milieux considérés. En particulier sur les milieux rural, urbain, les grandes et les petites villes où chaque type d'établissement a son rôle à jouer dans la contribution à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et de la lutte contre le pic du pétrole.

Le quatrième point, qui est peut être plus en articulation avec ce qui va être discuté maintenant dans le

cadre de la table ronde, c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles. A l'échelle régionale, on voit la manière avec laquelle le travail a été fait pourra s'articuler avec le diagnostic à réaliser par rapport à la révision du SDER.

L'échelle communale est elle aussi importante, en particulier pour les communes rurales qui ont un rôle important à jouer à la fois en termes de sensibilisation et de structuration de l'espace communal.

Le cinquième point qui a été particulièrement discuté en fin de colloque, c'est la question des comportements. Les politiques spatiales technologiques ont peu de chance d'avoir des effets. En tant que scientifiques, je pense que nous pouvons l'affirmer sans rentrer dans un discours prescripteur, nous pouvons dire que le technologique ou le purement spatial ont peu de chance d'avoir des effets sur l'évolution des comportements. L'évolution des comportements nécessite des modifications qui passeront entre autres par la facilitation de la mobilité des ménages. Par ailleurs, il faut également des solutions innovantes pour retourner l'image de la densité qui est encore trop souvent associée chez les citoyens à un environnement de mauvaise qualité, alors qu'à l'horizon 2050, on peut très bien imaginer des solutions en termes d'urbanisme qui proposent des environnements denses extrêmement agréables à vivre.

Et enfin le dernier point : en vue des efforts et de leurs impacts au niveau social, il est peu probable de pouvoir mobiliser tous ces acteurs sans avoir au préalable une solide évaluation des effets, des mesures qui seront prises en termes de solidarité territoriale et en termes de réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

**Dominique Costermans :** Messieurs, comme prévu je vais vous passer la parole à tour de rôle pendant quelques minutes pour que vous puissiez vous positionner par rapport aux thèmes, et éventuellement par rapport à la motion, depuis le niveau de pouvoir et d'intervention qui est le vôtre.

Nous avons déjà parlé de plusieurs échelles d'action : la Région, la commune. Il y aura aussi une batterie d'outils qui pourront être mobilisés pour travailler dans les sens prescrits.



Michel de Lamotte — PHOTO F. DOR

Mais d'abord est-ce que les sens prescrits, c'est-à-dire la densification, la mixité et le travail sur la mobilité, vous paraissent des enjeux pertinents ?

**Michel de Lamotte :** D'abord, je vous remercie de nous accueillir et de nous permettre d'exprimer nos points de vue et d'en débattre avec vous, cela me semble très intéressant.

Le premier élément qui m'a frappé quand j'ai reçu la motion, c'est qu'il serait peut être important d'en retracer l'historique. Nous ne sommes pas à l'an zéro des problématiques d'ordre énergétique. Il y a toute une série de démarches ont déjà eu lieu, notamment par l'une ou l'autre modification du CWATUPE. Rappelons-nous, il y a quelques années, c'était le CWATUPE, il est maintenant devenu le CWATUPE. Le mot « énergie » a été mis dans le CWATUPE ce qui permet effectivement de prendre en compte cette dimension globale lorsque l'on pose l'acte d'urbanisme en Wallonie.

Non seulement, on y a mis le mot « énergie », mais on a aussi modifié l'article premier CWATUPE. Cet élément fait que cette dimension importante que vous avez évoquée aujourd'hui dans ce colloque déjà en partie intégrée, ne fût-ce que par la transposition de la directive PEB dans le CWATUPE en question.

Je voudrais insister sur une des démarches qui me semble intéressante quand on lit la législation wallonne. C'est notamment tout ce qui concerne cette

performance énergétique des bâtiments, mais aussi la performance énergétique de l'acte d'urbanisme puisque on est dans une dimension globale d'organisation de l'espace territorial.

Ceci étant dit, je voudrais réagir à la motion telle que vous l'avez évoquée. En écoutant la présentation, j'ai eu une crainte, ou plutôt une remarque, c'est que je n'ai pas l'impression qu'on a tellement intégré la composante démographique dans la motion. Est-ce que nous travaillons avec un stock de population identique ou bien un flux de population ? Si oui, comment sera-t-il à l'échéance 2050 ? En ce qui concerne certaines notions qui ont été évoquées, c'est-à-dire tout ce qui concerne la mobilité, la densité, il est effectivement nécessaire de travailler à ces dimensions et de bien veiller à ce que les choses se passent en solidarité.

Vous parliez des communes rurales ou des communes urbaines. Je suis moi-même un urbain depuis toujours, mais j'ai quand même ce souci des personnes qui, quand on regarde les cartes, vont avoir de plus en plus de difficultés de par leur présence dans un réseau rural. Le rural souffre et les villes vont sans doute renaitre de par la modification du prix de l'énergie, du fait qu'on va recentrer un certain nombre de fonctions, fonctions où la mixité est pour nous quelque chose de fondamental. Je ne voudrais donc pas oublier ce principe de solidarité entre les personnes habitant dans les paysages ruraux et celles des paysages urbains. Alors densification, oui. Mais pas n'importe quelle densification. Faisons attention au risque de ghettoïsation, au risque de concentrations importantes. C'est aussi pour ça que dans les villes, on plaide pour qu'au-delà de la densification, il y ait des espaces verts, des espaces de respiration qui pourront permettre aux uns et aux autres d'avoir un cadre de vie adapté à leurs desiderata.

**Didier Hélin :** Merci d'avoir soulevé cette importante question du lien entre les politiques d'aménagement du territoire d'urbanisme et les politiques énergétiques, les politiques de lutte contre les changements climatiques. C'est un enjeu essentiel.

Il est important de ne pas présenter l'enjeu énergétique comme une conséquence de l'enjeu climatique. Parce qu'aujourd'hui, les deux enjeux coexistent et sont appelés à se rencontrer puisque forcément la

problématique de la disponibilité du pétrole va forcer à des évolutions qui rencontrent d'une manière ou d'une autre les objectifs de lutte contre l'influence humaine sur les changements climatiques.

L'intérêt, c'est aussi d'avoir fait le lien entre l'aménagement du territoire et le respect de la diversité de notre territoire, de ne pas avoir opposé systématiquement la ville, synonyme de développement durable d'office, et le milieu rural, les villages, synonyme de développement non durable. Je pense qu'il y a des réalités rurales et urbaines. Être un habitant, un acteur du milieu rural, ce n'est pas d'office être un acteur anti développement durable. D'où l'intérêt de mettre en place des politiques différenciées. Je pense en effet que l'on peut être rural et avoir un comportement durable, pratiquer une mobilité durable. Parfois même plus durable que certains urbains qui se déplacent au sein de leur propre ville pour aller travailler.

Vous faites part dans votre motion de l'importance de la mobilité et de son lien avec l'aménagement du territoire et avec les changements climatiques. Nous assistons quelque part aussi à une accélération de l'histoire, à une accélération de l'évolution humaine. La mobilité, c'est une évolution de l'humanité vers toujours davantage de mobilité ; il se fait que, lors de ces dernières décennies, ce phénomène s'est fortement accéléré et cela pose évidemment des questions d'ordre énergétique et d'impact sur l'environnement. Mais c'est aussi une question de type de mobilité. J'habite un village qui comptait plus d'habitants autrefois que maintenant, qui disposait d'une ligne de tram qui reliait un certain nombre de centres et qui pouvait donc faire l'objet d'une mobilité durable. Cette possibilité n'existe plus aujourd'hui puisqu'on a supprimé ces lignes. C'est un élément important.

On a aussi un mouvement balancier entre l'exode rural et l'exode urbain. Tout cela aujourd'hui doit être intégré dans les politiques que l'on mène.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'un certain nombre de politiques ont des conséquences en termes de durabilité, de mobilité. Quand on mène une politique au niveau scolaire, sur les écoles, qu'on rationalise les établissements scolaires et qu'on diminue le nombre d'implantations, forcément, on impose à des populations importantes de devoir se déplacer davantage et

souvent pas nécessairement en lien avec le lieu d'activité professionnelle. Il faut aussi savoir que dans le domaine professionnel, on demande de plus en plus de mobilité. Que ce soit dans la vie, dans le temps ou dans l'espace.

Il y a aussi l'attachement à un lieu de vie. On achète des maisons, on ne peut pas changer éternellement de lieu de vie. Il faut aussi pouvoir tenir compte de ces éléments-là dans la politique d'aménagement du territoire.

Vous soulignez le fait que la commune est un acteur important dans la mobilisation de tous les acteurs ; je suis intimement convaincu de cela. Tous les plans internationaux, nationaux et régionaux ne pourront fonctionner que s'il y a une mobilisation de tous les acteurs. Et cette mobilisation n'est possible que si le milieu local, l'autorité communale se mobilisent un maximum.

J'en fais l'expérience en tant qu'échevin du développement durable, de l'énergie et des finances, ce qui présente certains avantages quand on a besoin de moyens pour mener les politiques. Quand on mène des politiques énergétiques, il y a des conséquences financières positives, c'est aussi important. Nous avions tablé sur une réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> et aujourd'hui, à travers un certain nombre de politiques, nous constatons que nous pourrions arriver bien au-delà. Sur une petite commune rurale de 4600 habitants, nous nous rendons compte que nous pouvons diminuer de plus de 50% les émissions de gaz au niveau communal. Mais il y a un travail à faire au niveau des populations et de leur comportement et pour cela, il faut se donner les moyens. Pour citer un exemple, je pense que toute commune doit se lancer dans un bilan carbone à un moment donné pour pouvoir traduire ça dans ses différentes politiques. C'est ce que nous allons faire, mais en approchant le plus possible la réalité communale. Pas en faisant trop d'extrapolations, mais en regardant les données essentielles de la population et en apportant des réponses à cette population. Qu'elle soit urbaine ou rurale d'ailleurs. Parce que c'est cette mobilisation qui permettra d'atteindre des objectifs.

Vous soulignez l'importance du développement d'un certain nombre de technologie du type des réseaux de chaleur. Réseaux de chaleur ne veut pas nécessai-

rement dire qu'il doit se développer en milieu urbain. Nous développons actuellement au niveau d'une commune rurale deux projets de développement de réseaux de chaleur. Il se fait que c'est possible en milieu rural d'une certaine densité. Pour cela, nous avons pris comme exemple le modèle allemand. En Allemagne, certaines communes développent ce type de réseaux de chaleur en milieu rural avec en plus un développement économique local qui est intéressant. Nous nous attardons sur cette expérience-là pour voir si elle est transposable dans nos régions.

Je voudrais donc vraiment insister sur l'importance d'associer toutes les politiques dans l'aménagement du territoire y compris dans les projets de lotissement. C'est très compliqué à cause de toute une série d'acteurs privés ; la commune a du pouvoir, mais un pouvoir qui est assez réglementé et encadré. Je rappelle quand même que les plans de secteur datent d'il y a plus de trente ans et qu'ils ont été modifiés pour un certain nombre d'aspects, mais il reste la problématique de l'espace à bâtir qui n'est pas toujours situé idéalement dans chaque commune et l'action communale n'est pas aisée en ce domaine. Il faudra bien aborder cette question un jour ou l'autre.

Par contre, en tant que propriétaire, la commune peut bien sûr développer dans ses lotissements une approche véritablement durable. Dans les éco-quartiers, nous en faisons aujourd'hui l'expérience, et sur ce point là il y a vraiment moyen de faire des progrès importants au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme.

**Marc Bolland** : Je vais aller droit au but par rapport à la motion qui est en quelque sorte le résultat des travaux, le point d'orgue.

D'abord une première remarque : comme l'a dit Monsieur de Lamotte, nous ne sommes pas à l'année zéro de l'humanité. Depuis un an, il y a au moins un gouvernement qui travaille dans ce pays : c'est le Gouvernement wallon, qui a reçu l'assentiment et la confiance d'un Parlement qui travaille aussi, en tout cas qui essaie. Et il y a une Déclaration politique régionale. J'invite donc les participants à relire cette Déclaration de politique régionale qui, je n'en doute pas, est votre livre de chevet à toutes et à tous. Vous verrez qu'il y a déjà un certain nombre de points qui s'y trouvent et qui ont le mérite de faire partie d'une déclaration sou-

tenue par la majorité d'un Parlement et sur laquelle il y a consensus. Ce Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les principes de cette déclaration sur une durée de cinq ans. Ce dernier élément est important.

Ce qui retient le plus mon attention, c'est bien entendu l'aspect territorial. C'est là que nous devons avoir les moyens d'action les plus importants en tant que politiques. Parce que le temps des politiques n'est pas nécessairement le temps des scientifiques, des changements climatiques, etc. mais c'est le temps dans lequel nous devons travailler. Je peux comprendre que dans un séminaire comme celui-ci, on n'ait pas le temps de tout dire. Mais je trouve que dans le contenu et la démarche de cette motion, il manque un certain nombre d'éléments importants pour pouvoir avoir mon adhésion, indépendamment du fait que je soutienne d'abord la Déclaration de politique régionale.

D'abord dans le domaine de l'énergie. Je pense qu'il y a un élément très important, indépendamment de l'élément territorial, c'est l'encadrement du marché. Il n'est pas concevable de continuer dans le monde dans lequel nous vivons avec des sociétés qui tirent des profits énormes dans le domaine énergétique comme nous le voyons régulièrement sur notre planète.

Le deuxième élément, c'est l'injustice sociale. L'accès à l'énergie est un élément essentiel ; on ne peut pas réfléchir à la problématique globale sans évoquer la problématique de l'accessibilité à l'énergie.

Il y a enfin la problématique du développement. Vous êtes la Conférence Permanente du Développement Territorial. Je ne trouve cependant pas un mot sur la notion de développement. Evidemment le développement économique, mais aussi tous les développements qui vont avec : culturel, etc. C'est toujours un peu le paradigme et le problème devant lequel nous nous trouvons. On veut une meilleure gestion territoriale, on veut une meilleure gestion de l'environnement. Comment conjuguer cela ? Je pense que c'est tout à fait possible. Dans la pratique, je vous le dit franchement, depuis quelques mois au Parlement les discussions sont parfois vives. Mais il y a moyen d'avancer avec des solutions à ce paradigme.

Un dernier élément, en termes de politique, c'est l'efficacité. On peut rêver de tout, on peut parler de tout,



mais à un moment donné, les moyens sont limités. Ce sont des moyens dans le temps mais ce sont aussi des moyens financiers et humains. A partir de là, il faut faire des choix ; je pense qu'il faut s'orienter essentiellement vers les choix qui vont nous amener un maximum de solutions avec le minimum d'effort et le minimum de moyens.

**Xavier Desgain :** Bonjour à tout le monde. C'est une motion que je partage très largement.

Je pense effectivement qu'il est important de ne pas trainer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Plus on prend les devants, mieux on s'assure contre les effets négatifs du pic du pétrole. La motion, dans son point 1, insiste sur le fait qu'il faut dès aujourd'hui prendre des mesures ambitieuses en visant l'objectif qu'on doit atteindre en 2050. Ce point me semble tout à fait fondamental. On ne doit pas attendre que d'autres pays, d'autres régions s'engagent dans la lutte contre le réchauffement climatique pour aller de l'avant.

On a beaucoup parlé hier d'opacité, de densité, de mixité de fonctions. C'est très important, et il est fondamental de le prévoir, pas uniquement dans les villes, mais aussi dans les noyaux d'habitat qu'on retrouve en

milieu rural. Les résultats de l'étude qu'on a montrés hier matin sont quelque part encourageants puisque dans le secteur des zones qui étaient performantes sur le plan énergétique, on retrouve effectivement des grandes villes, mais aussi certains noyaux d'habitat en milieu rural, comme dans certaines petites villes. Je serai intéressé par la suite de cette étude pour voir ce qu'on doit apporter aux petites villes et aux autres noyaux d'habitat en zone rurale pour qu'ils améliorent leur performance énergétique.

Troisième chose : on oublie beaucoup de parler de la mixité sociale. Il est clair qu'à terme, les scénarios de la CPDT concernant les déplacements de population vont émerger. Il va y avoir une pression foncière sur les habitats dans les zones qui ont des performances énergétiques intéressantes. Un ensemble de politiques va permettre de rendre ces zones accessibles à toutes catégories sociales. Voyons aujourd'hui où sont les gens qui vivent en habitat permanent dans les campings : ils se trouvent dans des endroits vraiment mal placés en terme de mobilité ou d'accessibilité. On le vit déjà aujourd'hui. Si on n'invoque pas des politiques qui anticipent cette situation-là, cela va encore s'amplifier dans les années qui viennent. Il me paraît donc indispensable de développer des outils qui soient appropriés aux différentes zones :



aux zones urbaines, aux zones qu'on veut densifier, aux noyaux d'habitat, au milieu rural. Il est vraiment important qu'on puisse avoir des interventions publiques plus ciblées que ce que l'on fait aujourd'hui : je pense aux primes à la rénovation, aux aides que la Région wallonne pourra apporter pour le développement du réseau de chaleur. Pour donner un exemple, il me paraît évident qu'on ne va pas donner une prime pour un chauffage à pellets dans une zone dans laquelle on prévoit de développer du chauffage urbain à moyen terme ; cela n'a pas de sens. Il y a là un travail, qui est déjà engagé dans la Déclaration politique régionale, qui doit se concrétiser mais qui doit encore faire l'objet, au fur et à mesure du résultat des études qui sont menées par la CPDT, de décisions plus importantes.

**Dominique Costermans** : Voilà un premier tour de table, un premier constat de la situation et des outils déjà mis en œuvre. L'intérêt étant le débat avec le public, des micros vont circuler. Je rappelle qu'une partie importante de notre public est composée de ce que nous appelons familièrement les CATUS, les conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme qui travaillent dans les communes. Ils ont un lien fort avec la CPDT, puisque celle-ci assure leur formation annuelle.

**Marcel Baratucci** : Je dois vous remercier pour l'organisation de ce colloque qui est très intéressant, j'ai assisté aux deux jours. Nous avons vu toutes sortes d'exposés. Il y a un certain nombre d'idées et, il me semblait en tous cas, qu'à l'issue de la présentation d'hier, il y avait deux idées qui ne se retrouvaient pas dans votre motion provisoire. J'ai essayé de faire la comparaison entre la motion provisoire qu'on a reçue hier et la motion définitive. Un mot a été supprimé au paragraphe 5 et on rajouté une phrase, c'est tout. Or, il m'a semblé qu'il est utile de pouvoir profiter de faire une interaction avec le public participant à ce colloque, et il me semblait que plusieurs intervenants avaient souligné l'intérêt d'une transversalité dans les prises de décision et dans les compétences. Je ne le retrouve pas, et il me semble que c'était un point important. J'avais aussi souligné le rôle que pouvaient jouer les pouvoirs publics dans des politiques à mener par des exemples, et on n'en trouve pas non plus dans ce texte. Je ne sais pas si ce n'est qu'un point personnel ou si d'autres partagent ce point de vue.

**Dominique Costermans** : Je ne suis pas compétente pour en juger mais je vous remercie de le signaler. Les auteurs de la motion en prendront acte.

**Michel Erpicum** : Je suis professeur de climatologie à l'Université de Liège. J'ai une question qui malheureusement ne dépend pas de votre pouvoir législatif. Nous sommes limités ici par l'imbécillité de la Belgique qui a commencé à régionaliser l'air et l'eau, alors que ce sont des fluides qui ne connaissent pas les frontières. Cela amène aussi des politiques de gestion du territoire qui sont difficiles à traiter au point de vue régional, puisqu'il y a des interfaces frontalières que ces fluides ne connaissent pas. Quant au niveau fédéral, autre chose : c'est là que les leviers doivent se trouver. Pour avoir une bonne politique régionale, il faut aussi qu'au niveau fédéral, l'impôt des personnes physiques soit changé, qu'on arrête de comptabiliser l'impôt des personnes physiques sur le lieu du domicile et qu'on répartisse cela, un tiers sur le lieu de travail, deux tiers sur le lieu de domicile. La fiscalité cadastrale devrait elle aussi être adaptée. Nous avons fait remarquer hier, à propos du retour en ville, que la pression cadastrale y est tellement élevée par rapport au milieu rural, pour des logements qui offrent souvent des caractéristiques de confort et de qualité de vie bien moindres... Là aussi il y a du travail à faire et que c'est au niveau fédéral que ce travail doit se faire.

**Dominique Costermans** : Voilà déjà des éléments de débat, il me semble que vous posez la question de l'échelle des outils. Est-ce que la Région est le bon niveau de pouvoir pour gérer des matières aussi volatiles que l'air ou que l'eau ? On peut se poser la question à d'autres niveaux de pouvoir. Il me semble aussi que vous posez la question de la solidarité fiscale, plutôt du ressort du fédéral, sur lequel vous avez sûrement un avis. Mr Bolland, vous souhaitez intervenir ?

**Marc Bolland** : Je voudrais dire quelques mots sur la régionalisation : nous n'avons pas encore de gouvernement planétaire ! Nous savons que l'air et l'eau sont des fluides qui ne connaissent pas de frontières, mais n'est-il pas paradoxal de souligner la limite imposée par celles-ci et dans un même élan, de dire que c'est au niveau communal qu'on est le plus actif ? A un moment donné, il y a quand même une dimension territoriale au sein de laquelle on doit travailler.

Au niveau de la fiscalité, en réalité, je crois que le problème que vous posez - quand vous dites qu'en ville on paye des impôts fonciers très importants, en comparaison avec la campagne - n'est pas celui du fédéral, mais de l'intercommunalité. Il s'agit donc de trouver entre les villes et la périphérie des capacités au niveau d'une gestion plus globalisée, moins parcellisée, moins isolée. Je pense que la fiscalité communale - puisque l'essentiel de l'impôt cadastral, ce sont les additionnels communaux - doit pouvoir travailler là-dessus, et arriver, peut-être pas à l'harmonisation des impôts, qui est un horizon intellectuel éventuel, mais à une politique fiscale par région, par zones qui ont un certain continuum, une certaine cohésion. Car la fiscalité, vous avez entièrement raison, est l'un des outils qui peuvent inciter, sanctionner, ou induire une politique d'aménagement du territoire. Là, les communes ont un rôle à jouer, et dans la déclaration de politique régionale - Monsieur le Ministre est intervenu là-dessus - il y a une réflexion à mener sur des schémas de structure supra-communales. C'est difficile, je pense qu'au sein des partis, il y a une réelle volonté d'aller dans ce sens-là - mais cela relève de la politique non fédérale.

**Dominique Costermans :** Voilà donc une première piste : une sorte de redistribution fiscale supra-communale, ou de péréquation supra-communale, à l'instar de certains outils d'aménagement du territoire. Monsieur Desgain, vous vouliez ajouter quelque chose.

**Xavier Desgain :** Je voulais revenir sur la transversalité. Cela me permettra d'embrancher sur la question de la fiscalité. La transversalité est fondamentale. On a parlé du milieu rural. La question du développement rural va fortement évoluer, ne fut-ce que parce que les régions rurales vont devenir productrices de biomasse, productrices d'énergie, qu'on veut restructurer le territoire rural pour densifier certains noyaux d'habitat. Cela nécessite des politiques transversales, cela me paraît tout à fait inévitable. Si demain on veut rendre les villes plus attractives que ce qu'elles sont aujourd'hui, ce n'est évidemment pas avec la politique d'un seul ministre que l'on va y parvenir.

Par rapport à l'impôt foncier, au revenu cadastral, je ne trouve pas aujourd'hui normal que le revenu cadastral d'une habitation soit beaucoup plus élevé en centre-ville qu'à la campagne. Si on veut avoir une politique qui incite les gens à revenir vivre en ville, il faudra faire

évoluer ce revenu cadastral, pour inverser la tendance. Mais si on ne donne que le signal fiscal, cela ne va rien changer, parce qu'il y a d'autres questions à traiter au niveau de la ville : il faut améliorer la qualité de l'espace public, ce qui relève de la politique de l'aménagement du territoire, mais il faut aussi jouer sur des politiques de sécurité, de développement économique ; il faut pouvoir relocaliser certaines entreprises, certaines activités économiques compatibles avec le caractère d'habitat dans les zones d'habitat. Cela demande des interventions de pratiquement tous les ministres concernés. Cela est indispensable.

Je trouve que la démarche qui a été exposée (cf. l'exposé sur l'agglomération de Besançon), à savoir travailler des plans supra-communales « Climat », qui ont clairement une transposition en termes d'aménagement du territoire, c'est effectivement le type de démarche qui permet d'apporter de la transversalité, de solliciter l'intervention de l'ensemble des responsables politiques, et de pouvoir traiter ensemble les différentes matières.

Sur la question de la régionalisation, je dirais simplement deux choses : ce qui fait clairement évoluer les choses en matière d'environnement aujourd'hui, c'est le fait que l'Union européenne prend des directives que nous devons transposer - et que nous pouvons transposer parce que la concurrence entre les différentes régions s'annule du fait que les directives s'imposent à toutes - que cela permet à la Région wallonne d'avoir un plus grand dynamisme en matière environnementale que certaines autres régions du pays, ce dont je me réjouis.

**Dominique Costermans :** Monsieur Hélin, vous voulez aussi intervenir.

**Didier Hélin :** Sans nier le problème de la fiscalité, qui est lié à la valeur des biens - le revenu cadastral n'est jamais que le reflet de la valeur des biens -, je voudrais insister sur le fait que l'habitat aujourd'hui en Wallonie est un habitat largement ancien - ce qui fait aussi l'intérêt de notre patrimoine, on a un patrimoine bâti véritablement intéressant... mais cela implique aussi que la population ait les moyens d'investir dans la modernisation de son logement, dans l'isolation, avant de développer des énergies renouvelables. Un certain nombre de primes aboutissent aujourd'hui à ce que des habi-

tants, je le constate au quotidien, s'orientent davantage vers les énergies renouvelables alors que l'isolation leur rapporterait davantage en terme d'économie d'énergie, et d'économie tout court. Il faut laisser aux habitants, avant de les pénaliser fiscalement, la capacité d'investir dans leur propre logement. On sait que le préfinancement reste un problème pour un certain nombre d'énergies. Il faut donc pouvoir tenir compte de cela dans le développement politique et plutôt avoir d'abord une politique de soutien, d'incitation à la modernisation de l'habitat en Wallonie, avec la préservation bien sûr de sa qualité et de son patrimoine.

Sur l'air et l'eau, on pourrait élargir la question au niveau international puisque l'eau ne connaît pas non plus de frontières nationales. Si, dans le domaine de l'air, dans certains cas il faut avoir une politique de proximité, dans un certain nombre de situations - comme les pics de pollution où on a eu à gérer nombre de politiques divergentes - il faudra un fédéralisme de coopération. Il se développe, mais il est clair que l'on ne peut pas s'arrêter aux frontières pour gérer cette problématique des pics de pollution. Dans le domaine de l'eau, je pense que les régions - et la Région wallonne en particulier - ont su développer l'impulsion de l'Europe qui joue un rôle majeur en termes d'environnement et de mobilisation des Etats. On a su développer une politique qui parvienne à une gestion durable de l'eau, et les aspects internationaux ou transrégionaux sont gérés au travers de l'organisation qu'impose la directive-cadre sur l'eau, en gestion par bassins versants. Je pense donc que les politiques se mettent réellement en place dans le respect des réalités institutionnelles, qu'elles soient en Belgique ou ailleurs.

**Michel de Lamotte** : On doit effectivement se tourner vers l'Europe, puisqu'il n'y a pas de frontière pour ces éléments-là. Mais je voudrais insister sur un élément, notamment en ce qui concerne les communes. On a réussi à faire des plans urbains de mobilité, qui sont des plans intercommunaux. Cela démontre qu'il y a moyen de faire des choses malgré notre paysage institutionnel relativement éclaté, et notre autonomie communale. Il faudra peut-être à un moment donné s'interroger sur ce qu'on peut faire ensemble, et pas seulement sur notre pré carré.

Je voulais insister sur cette notion-là et sur la notion de transversalité. Dans le premier paragraphe de la mo-

tion, vous évoquez le mot « transversal à long terme ». Je voudrais bien que cette notion de long terme ne fasse pas dire qu'à court terme, il n'y a pas de choses à faire. Il faut aussi qu'à court terme on se retrouse les manches très vite. On a évoqué toutes les nécessités d'isolation des maisons, des bâtiments collectifs - que ce soient les écoles et les administrations, ou d'autres -, il faut soutenir ces actions par les politiques que l'on a choisi de mettre en place en terme de primes, d'aide aux individus qui ne peuvent pas réinvestir - des mesures ont été prises par la Région wallonne déjà il y a quelques années pour ce faire. Il ne faut pas attendre demain, il faut effectivement commencer dès aujourd'hui à se retrousser les manches, encore plus dans ces politiques.

Dernier élément sur lequel je voulais insister - on n'en a pas parlé encore - c'est l'aspect prospectif du SDER. Il faut effectivement l'améliorer et l'évaluer. Il y a un certain nombre de choses à revoir, mais je pense que cela reste quand-même l'outil important de prospective à long terme.

**Patrice Collignon (association internationale « Ruralité, environnement et développement »)** : Je voulais enchaîner sur les interventions précédentes en me rattachant au premier principe évoqué dans le projet de texte, qui fait référence à des actions transversales pour infléchir les tendances lourdes sur certains domaines - qui sont d'ailleurs particulièrement négatifs pour les zones rurales -, et je pense qu'il y a d'autres tendances lourdes qui mériteraient d'être soulignées. Je voudrais que dans ce paragraphe, on n'oublie pas d'ajouter qu'il s'agit aussi de mieux valoriser les potentiels qui sont actuellement sous-développés. Il n'y a pas seulement une action défensive, il y a une action offensive qu'il faut aussi souligner - en recherche, en développement et en innovation - qu'elle soit sociale, technologique ou économique. Toujours dans ce même paragraphe, on parle d'action transversale. Ce n'est même pas d'action transversale dont il faut parler, mais bien de stratégies territoriales, qui par nature vont être transversales ; mais au-delà d'actions qui mobilisent différents ministères, il s'agit, pour bien répondre au changement climatique, pour bien valoriser le potentiel, que les territoires ruraux, urbains et intermédiaires se mobilisent à travers leurs stratégies de développement. On parle évidemment ici d'intercommunalité, mais les outils existent déjà et méritent

sans doute d'être développés. Je pense que cette notion de stratégie territoriale, à des échelles de territoire pertinentes - et là c'est un vrai débat -, est un élément qui manque dans le texte. Je terminerai en me réjouissant que nos interlocuteurs parlementaires aient souligné l'importance des contributions à la fois des villes et des campagnes dans la lutte contre le changement climatique.

**Alain Delchef (échevin l'aménagement du territoire de la commune de Soumagne) :** On parle de beaucoup de choses au niveau de l'aménagement et de la mobilité, mais j'en reviens à un cheval de bataille qui a déjà été évoqué : les plans du secteur. Dès On a parlé du SDER, du plan urbain de mobilité, des plans air-climat, du plan intercommunal de mobilité, etc. - tous sont des nouveaux plans - mais tant que le plan du secteur n'empêche pas ces bandes d'aménagement et de construction le long des voiries, on ne pourra rien faire, et quand on veut modifier un plan de secteur, ce n'est pas très compliqué. Or, réviser les plans de secteur, c'est s'attaquer à un mammoth, à quelque chose dont on ne maîtrise pas encore les répercussions avec des enjeux financiers, où des personnes qui ont des terrains à bâtir vont se retrouver dans des zones agricoles et inversement. Est-ce pensable, raisonnable ? Est-ce qu'à un moment donné, il est possible de mettre cela en place ? Je crois qu'on pourra inventer tout ce qu'on veut comme schéma de modification de mobilité, si on ne parvient pas à jouer sur le plan de secteur, on ne pourra jamais rien faire ; on pourra faire des colloques tant qu'on veut, je crois qu'on reviendra chaque fois à la case départ.

**Dominique Costermans :** Voilà une grosse question en effet. Les plans de secteurs, on en parle depuis des années. Ils ont été conçus à l'époque du tout à l'automobile. Beaucoup critiquent leur obsolescence. Le Ministre a redit ce matin qu'il n'était pas question de les réviser globalement, mais de les modifier au cas par cas.

**Didier Hélin :** Il est important aussi de souligner que dans la logique de densification de l'habitat, notamment en milieu rural, on doit aussi tenir compte aussi de l'avis du fonctionnaire délégué. Dans le cadre d'un éco-quartier où on avait une bande de cinquante mètres d'habitat, nous avons eu l'occasion de développer une logique de densification. Or, à l'aménage-



ment du territoire, on nous disait qu'on devait rester dans l'alignement de l'habitat, dans les cinquante mètres prévus et ne pas déborder sur la zone agricole. Nous sommes pourtant parvenus, à force de travail, de conviction, d'argumentation, et surtout de présentation de projet, à dépasser ce cap-là, et à faire prévaloir la logique de densification, parce qu'il y avait derrière toute une logique d'éco-quartier et de développement durable. Cette logique a été entendue et acceptée. L'évolution doit se faire par rapport à un certain nombre

de principes appliqués en matière d'aménagement du territoire, y compris dans les avis qui sont rendus, et qui aiguillent les communes dans la décision qu'elles doivent prendre, Je reçois souvent des remarques disant, par exemple, que la création de maisons où il y a deux ou trois logements n'est pas acceptable en milieu rural. Je pense qu'il faudra dépasser ce type de remarques, parce que le besoin en logement aujourd'hui s'oriente davantage vers des logements plus réduits, des partages de bâtiments avec un logement au rez-de-chaussée qui permette un accès intergénérationnel : des habitants qui ne peuvent pas monter des escaliers peuvent loger au rez-de-chaussée, tandis qu'un jeune couple pourra par contre loger à l'étage. Il y a donc vraiment une réflexion à pousser sur la façon de concevoir l'aménagement en milieu rural.

Par ailleurs, sur les plans de secteur, il est clair que la commune peut jouer un rôle. Je vais vous donner un exemple. Nous constatons que comme propriétaire, nous avons beaucoup de terrains à bâtir. Certains sont aujourd'hui des bois, d'autres sont situés en milieu plus aggloméré. On voudrait bien pouvoir jongler un peu avec cette capacité de bâtir, qui est aujourd'hui arrêtée sur un plan, mais qui globalement devrait pouvoir bouger de manière à se rapprocher, par exemple, du centre du village et éviter de déboiser une zone qui est aujourd'hui à bâtir, mais qui dans les faits est à bois. Ce travail-là peut se faire via un plan communal, qui prend beaucoup de temps et nécessite beaucoup d'investissement ; il n'est donc pas facile de se lancer dans cette opération. Il faut pouvoir laisser à l'autorité communale, qui est responsable, un certain pouvoir d'action sur le plan de secteur. Au-delà de cela, il faudra nécessairement avoir une approche sur le logement avec toutes les questions que cela pose de moins-value et de plus-value. C'est toujours ce qui a empêché cette évolution ; il faut pouvoir affronter ces questions-là, trouver des solutions pour y répondre et faire en sorte de faire évoluer ces plans de secteur qui, dans les années quatre-vingts, n'ont pas tout intégré.

**Marc Bolland** : Sur la question de Monsieur Delchef, au niveau du plan de secteur, tu le sais bien Alain, on est quand-même joliment coincés. A partir du moment où on a des propriétaires de terrains en zone à bâtir, bien malin et bien fort celui qui va aller leur dire à un moment donné (NDLR : que leur terrain subit une moins-value), même si on peut imposer des

conditions... le droit de propriété existe encore dans notre droit et c'est tant mieux. Maintenant, il y a quand même une piste à étudier. Quand on a procédé au remembrement rural, il y a quelques dizaines d'années, on a bien dû à un moment donné rassembler des terrains et faire des échanges. Je crois qu'au niveau de la Région wallonne, la piste que l'on devrait étudier, c'est celle d'un fonds de remembrement qui devrait permettre de désaffecter des zones à bâtir, mais d'indemniser les propriétaires, car tel est bien là le problème. Très concrètement, pour donner des chiffres, je suis bourgmestre d'une commune de treize mille habitants à la périphérie de Liège, à l'entrée du beau pays de Herve. Nous avons encore 2 400 000 m<sup>2</sup> en zone à bâtir au plan de secteur actuel, ce qui représente un potentiel d'augmentation de la population actuelle de 150%. Pour un mandataire communal, avec les outils que nous avons, il est impossible (NDLR : d'exproprier) – et d'ailleurs, je ne défendrai jamais une atteinte au droit de propriété faisant en sorte qu'on « exproprie » les gens d'un patrimoine dont ils ont hérité. Mais je crois qu'il y a une piste réelle : trouver un outil pour financer ce remembrement global dans le sens de la redensification, avec toutes les nuances nécessaires.

Je souhaiterais revenir sur ce que Monsieur Collignon a dit : qu'il ne faut pas uniquement se mettre en situation défensive, mais en situation offensive. Cela m'a beaucoup touché. Je pense que c'est quelque chose de très important dans des débats comme celui que nous avons aujourd'hui, et que nous avons finalement tous les jours, puisqu'on nous interpelle sans arrêt - dans la rue, à la télé, etc. Il faudrait arrêter cette entreprise de culpabilisation massive des populations, où finalement c'est la catastrophe parce que la mer va monter de huit mètres et que d'ici quelques années on sera tous noyés... On rigole tellement c'est gros - parce qu'on dit que c'est la vérité, mais c'est une vérité parmi d'autres hypothèses scientifiques. Si on continue à délivrer un message aussi pessimiste, particulièrement vis-à-vis des jeunes, ils n'ont plus qu'une chose à faire, c'est se jeter dans la Meuse. Il faut rester réaliste et les pieds sur terre, mais effectivement avoir un message raisonnable, tout en étant offensif comme vous le disiez. Je traduis cette notion d'« offensif » (peut-être que je trahis un petit peu votre idée, mais je me raccroche à ce terme) par : il faut avoir un langage optimiste. Je pense que dans cette crise, comme dans toutes celles que nous avons traversées,

et que d'autres ont traversées avant nous, il y a des opportunités qui sont réelles. Il faut surtout insister sur les opportunités qui se présentent de changer les habitudes de vivre dont on a parlé tout à l'heure, plutôt que systématiquement taper sur la culpabilité, et dire qu'il n'y a rien à faire.

**Dominique Costermans :** C'est tout le travail de la sensibilisation, qu'aborde aussi la motion : sensibiliser sans culpabiliser. Monsieur de Lamotte, vous vouliez aussi prendre la parole.

**Michel de Lamotte :** Il faut sensibiliser et inciter les choses, parce que si on essaye d'une manière directive d'imposer, cela va coïncider et l'on obtiendra peut-être moins que ce que l'on voulait. Pour revenir sur le plan de secteur, c'est vrai que quand on regarde les outils de l'aménagement du territoire, c'est relativement peu flexible ; ils sont solidement installés. Mais je voudrais revenir sur un outil utile parce que la société évolue. Rappelons un chiffre : à Liège, un ménage sur deux est un ménage d'une personne (seule ou avec des enfants). Cela est l'évolution de la société. Je voudrais revenir sur un outil qui a été mis en place il n'y a pas tellement longtemps, relativement intéressant notamment pour flexibiliser un peu, c'est le périmètre de remembrement urbain. On l'a utilisé dans divers lieux. Je trouve que c'est un outil intéressant car on définit un certain nombre de choses : il y a l'enquête publique, et puis on formalise sur l'espace territorial x un certain nombre de modifications. Cela me semble être intéressant comme évolution dans les outils de gestion du sol et de l'aménagement du territoire. Il faudrait peut-être réfléchir sans tarder à d'autres formules qui permettraient effectivement de faire évoluer les choses pour éviter d'en arriver à des maisons en ribambelle le long des voiries.

**Xavier Desgain :** A l'intérieur du plan de secteur, on peut développer d'autres outils qui permettent de mener des politiques pour concentrer l'habitat sur les noyaux d'habitat et pour assurer dans ces noyaux d'habitat une meilleure mixité de fonctions. On peut penser à des aides à la rénovation, qui sont plus importantes dans les zones d'habitat, et à l'isolation. On n'est pas totalement figés dans le cadre du plan de secteur : les schémas de structure communaux peuvent aussi préciser le choix de ce qu'on va effectivement, concrètement, valoriser dans ce qui est inscrit

au plan de secteur. Ne jetons pas non plus le bébé avec l'eau du bain ; les plans de secteur, je le vois sur Charleroi - l'une des premières villes qui l'a adopté, en 79 - nous permettent aujourd'hui de revaloriser d'anciennes zones d'activité économique, de les consacrer à nouveau à des activités économiques, à des endroits dont la localisation était intéressante en 1970, et qu'on trouve à nouveau intéressante aujourd'hui : proximité de la voie d'eau, proximité du chemin de fer, dans le sillon industriel, et pas trop loin des noyaux d'habitat. S'il n'y avait pas eu ce plan de secteur, je ne suis pas sûr que ces zones-là seraient encore disponibles pour y ramener de l'activité économique. La protection de la zone agricole me paraît vraiment indispensable - c'est la même chose aujourd'hui, si on veut urbaniser en zone agricole, on doit compenser par ailleurs. On a là vraiment des outils de souplesse sur lesquels on peut jouer, mais le plan de secteur garantit quand même la protection de certains territoires - ce qui me paraît indispensable, d'autant qu'on sait qu'à moyen terme, nous aurons besoin de l'espace agricole et de l'espace forestier dans leur totalité, parce que l'agriculture et la forêt vont rendre plus de services à la collectivité que ce qu'ils ne rendent aujourd'hui. Ces espaces vont retrouver de la valeur. S'il fallait parfois attendre pour compenser, j'attendrais un peu pour faire la compensation, mais on ne peut aussi indemniser les moins-values que si d'un autre côté on a une taxation sur les plus-values liées à des modifications du plan de secteur.

Dernier point sur les stratégies de territoire. Au niveau de la Région wallonne, le plan Marshall 2.Vert apporte des éléments clairs qui peuvent jouer sur le territoire. Je pense principalement à la réhabilitation des friches industrielles et aux choix qui ont été faits dans ce cadre-là - qui vont clairement avoir un impact sur le territoire, de même que le choix de la localisation des zones d'activité économique. Mais c'est effectivement important qu'il y ait des stratégies de territoire qui soient menées dans ce sens-là, et des stratégies transversales. En matière énergétique, je pense que la plus importante qui est en train de se mettre en place, c'est l'alliance emploi-environnement, qui vise à réunir tous les acteurs concernés par l'isolation du logement pour développer une isolation des habitations beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. C'est donc vraiment une politique transversale, qui doit avoir un impact sur la consommation d'énergie au niveau de la région wallonne.

**Dominique Costermans** : Merci Monsieur Desgain, d'avoir ouvert le débat en abordant l'avenir de la zone agricole et l'intérêt de la forêt dans les problématiques qui nous occupent. On a aussi touché à la localisation des zones économiques. On ne finira pas le débat aujourd'hui, je pense qu'on ne le finira pas cette année non plus. Vous avez tous lancé des pistes de travail et de réflexion fort intéressantes : j'ai relevé des réflexions sur les échelles des outils à mettre en œuvre, certains étant un peu rigides, d'autres méritant sans doute d'être développés, peut-être plus souples au niveau communal, comme le remembrement urbain. On a aussi beaucoup parlé de supra-communalité, d'outils fiscaux et, dans ce cadre-là, de solidarité territoriale et de péréquation supra-communale. On a parlé

de transversalité, de motivation - ou du fait de positiver les démarches - de la sensibilisation qui ne devait pas être culpabilisatrice, mais qui devait plutôt mettre le doigt sur le potentiel, notamment des communes rurales. Tout cela aussi constitue un pan de réflexion qui s'ouvre à nous, on l'a déjà abordé en matière d'agriculture et de tourisme dans les incidences du pic du pétrole et des économies des émissions des gaz à effet de serre. Voilà donc beaucoup de pistes de travail. Je vous remercie d'être restés aussi nombreux après deux longues journées de colloque. Je vous propose d'en rester là et de nous donner rendez-vous l'année prochaine, pour les résultats du thème 2 sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre et le territoire, et pour le prochain colloque de la CPDT.